

porte-à-faux, qui est un vice, et qui ne doit pas d'ailleurs être confondu avec les *encorbellements* (fig. 130), parti franchement voulu, et dès lors susceptible d'une étude parfaitement légitime.

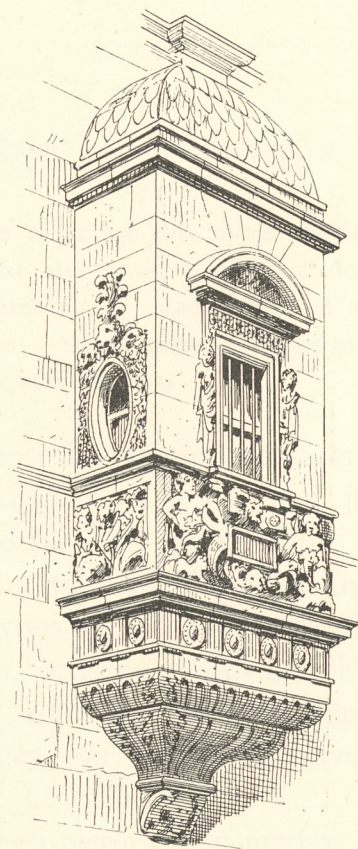


Fig. 130. — Cabinet en encorbellement, à Dijon.